



Focus n° 7 –
17/11/11

► **Tout citoyen, entreprise ou pouvoir public peut désormais vérifier rapidement et discrètement le certificat d'immatriculation d'un véhicule**

La Direction générale Institutions et Population :

- est un département du Service public fédéral Intérieur
- produit et gère la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID
- gère le Registre national
- veille au bon déroulement démocratique des élections.



Envoyez toutes vos questions et remarques sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

ou par E-mail :
Koen.Schuyten@rrn.fgov.be



Checkdoc

La ministre de l'Intérieur demande à la France d'utiliser le nouveau système

Tout citoyen, entreprise ou pouvoir public peut désormais vérifier rapidement et discrètement le certificat d'immatriculation d'un véhicule

Bruxelles, 17/11/2011 – Depuis octobre 2011, tout pouvoir public, entreprise, compagnie d'assurances et citoyen individuel peut vérifier online, rapidement et discrètement, la validité d'un certificat belge d'immatriculation d'un véhicule. Cette nouvelle fonctionnalité, mise en place à l'initiative conjointe des Services publics fédéraux Intérieur et Mobilité et Transports, est disponible sur www.checkdoc.be, le système utilisé pour contrôler si un document d'identité belge a éventuellement été volé.

L'information selon laquelle les documents de bord du véhicule ont été volés apparaît automatiquement dans le système Checkdoc dès qu'une plainte est déposée à la police. La police transmet alors ces renseignements à la Direction Immatriculation des Véhicules, qui a relié cette composante de ses banques de données à Checkdoc.

La Ministre Turtelboom : « Le certificat d'immatriculation constitue en quelque sorte la carte d'identité du véhicule. Via Checkdoc, les entreprises, pouvoirs publics et citoyens peuvent très rapidement vérifier si le document d'identité qui leur est soumis est signalé ou non comme volé. Il nous est dès lors paru très judicieux d'étendre le système à d'autres documents afin de lutter contre la fraude. »

Etienne Schouppe, Secrétaire d'Etat à la Mobilité : « Notre SPF offre cette nouvelle fonctionnalité de Checkdoc dans le cadre de notre action commune de lutte contre la fraude, le trafic de véhicules et d'autres formes de criminalité automobile (comme l'échange international de renseignements sur les plaques minéralogiques). La Banque centrale des Véhicules verra très prochainement le jour dans le but de permettre, en ligne et en temps réel, une traçabilité pour chaque véhicule ».

En 2010, pas moins de 7.650 certificats d'immatriculation ont été volés dans des véhicules en Belgique. Selon le Service central de lutte contre le trafic de véhicules de la Police fédérale, la plupart des

certificats d'immatriculation volés dans notre pays passent quasi immédiatement la frontière « pour des clones réels ou fictifs en France, Lituanie, Lettonie, Estonie et Pologne, même si c'est en France que se situe le principal problème. »

La Ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom : « Checkdoc peut s'avérer une arme puissante dans la lutte contre les vols de documents de bord. Si des pays comme la France utilisent le système lorsqu'un certificat d'immatriculation belge leur est soumis, les abus ne seront plus possibles. C'est dans ce cadre que j'ai adressé à mon homologue français un courrier relatif à ce nouveau système en lui demandant d'informer toutes les préfectures des possibilités que le système offre. »

Préfectures

En France, les documents de bord volés sont détournés de différentes manières, mais le certificat d'immatriculation est toujours soumis à la préfecture.

Une première possibilité de fraude est de faire immatriculer à la préfecture un véhicule volé en France ou en Belgique sur la base des documents belges légaux. Il s'agit alors d'un véhicule du même type que le véhicule mentionné sur les documents.

Une deuxième possibilité est la fraude à l'assurance : sur la base des documents volés, un fraudeur va immatriculer, à son nom, le véhicule belge à la préfecture française. Il assure ensuite ce véhicule fictif en France et, quelques semaines plus tard, il le signale comme volé à la police. Au bout de plusieurs mois d'attente, l'assurance paie.

C'est en Belgique que le venin gît dans la queue, là où le propriétaire a uniquement perdu ses documents de bord. Entre-temps, la police Française a signalé comme volé, dans toute la zone Schengen, le véhicule fictif immatriculé en France. Et à partir de ce moment-là, le Belge roule à bord d'un véhicule volé signalé Schengen.

Si, à l'avenir, les préfectures françaises contrôlent les certificats d'immatriculation belges au moyen de Checkdoc, il sera possible de limiter considérablement ces deux types d'abus.

Checkdoc

Checkdoc.be a été lancé le 8 décembre 2008 à l'initiative de la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur, dans le prolongement du système Doc Stop.

Chaque citoyen qui constate que sa carte d'identité ou son passeport a été volé, peut le signaler au numéro gratuit de Doc Stop : 00800 2123 2123.

Cette information est notée et enregistrée.

Lorsqu'une personne vérifie ensuite, où qu'elle soit dans le monde, le numéro du document d'identité belge volé ou perdu via www.checkdoc.be, un « hit positif » apparaîtra à l'écran et la personne saura immédiatement que le document d'identité qui lui a été soumis pose problème.

Checkdoc est souvent utilisé par des organismes financiers. Entre le 21 janvier et le 31 août 2011, Checkdoc a été consulté pas moins de 111 556 fois, avec un hit positif dans 5 385 cas.

